

## Communiqué de presse

PARIS, 10 septembre 2019

### La Chambre de Commerce internationale lance les Incoterms® 2020, ICC France en assure la promotion

ICC procède au lancement mondial des règles Incoterms® 2020, reconnues globalement comme les termes commerciaux nationaux et internationaux apportant de la clarté et de la sécurité aux acteurs du commerce international.

Les premiers Incoterms® furent introduits par l'ICC en 1936 afin d'établir des définitions communément admises et des règles permettant de sécuriser les échanges de marchandises entre partenaires commerciaux.

Depuis, l'ICC révisé de manière périodique ces règles afin de les adapter aux mutations du système commercial international.

Les nouvelles règles Incoterms® 2020 sont plus accessibles grâce à des notes explicatives étendues et des graphiques illustrant les responsabilités des importateurs et exportateurs.

Elles se distinguent de celles de 2010 sur les points suivants :

- *Connaissance avec mention de mise à bord dans la règle Incoterm® FCA*
- *Mention des coûts là ou ils sont listés*
- *Niveaux de couverture assurance différenciés entre CIF et CIP*
- *Organisation du transport avec les propres moyens du vendeur ou de l'acheteur en FCA, DAP, DPU et DDP*
- *Modification des trois lettres acronyme pour DAT devenant DPU*
- *Ajout d'exigences relatives à la sécurité dans les obligations transports et la répartition des coûts.*

ICC France a anticipé cette échéance avec la formation d'une vingtaine de formateurs accrédités et un programme, en partenariat avec Classe Export et certaines CCI régionales, d'une quarantaine de sessions de formation dans les principales métropoles françaises.

Les entreprises pourront ainsi se former à la bonne utilisation de ces règles qui bien que non obligatoires, représentent un enjeu majeur dans le cadre de relations commerciales.

*« Les Incoterms n'ont pas de caractère contraignant, toutefois ils sont la référence en cas de litige auprès des tribunaux et des arbitres, ce qui justifie leur utilisation. Les administrations douanières et fiscales font aujourd'hui systématiquement référence aux Incoterms et sur ce dernier point des évolutions importantes de clarification ont eu lieu dans cette nouvelle mouture. »* **Christoph Martin RADTKE**, avocat et Co Président du Comité de rédaction international des Incoterms® 2020

CONTACT PRESSE

Andreia MARINHO PEREIRA — Chargée de Communication ICC France

E [andreia.marinho-pereira@icc-france.fr](mailto:andreia.marinho-pereira@icc-france.fr) — T 01.42.65.41.91